Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 041-214101362-20261005-DEL_2026_10_13-DE

LOIR-ET-CHER

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 05 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 19 heures 30 à la salle du conseil, sous la présidence de M. Joël MARQUET, maire

Date de la convocation du conseil municipal : lundi 28 septembre 2026.

Présents : M. Joël MARQUET, maire et M. Guillaume BAUCHER, Mme Sandrine BEULAY, M. Laurent BOISGARD, Mme Ophélie BOUTET, M. Alain COURCET, M. Gilles DESTIVAL, Mme Arielle FLAMENT-HENNEBIQUE, M. Jean-Yves GAUTHIER, Mme Elisabeth GOYARD, M. Lionel JEANNOT, Mme Solange LADIESSE, M. Yannick LAMORLETTE, Mme Sandra LEMOINE-CABANNES, Mme Brigitte LEROY, Mme Marianne MAGNIER, Mme Christine MAINGUENE, M. Éric MERCIER, M. Noé PETIT, M. Jean-Yves POUCHOUX, M. Frédéric ROCA, M. Matthieu ROUGEAU, M. Didier ROUSSEL, Mme Séverine SAUGER, Mme Taliha SIMSEK,M. Grégory TERRIER, conseillers municipaux.

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Retrait de la délibération n° DEL_2026_07_16 du 06 juillet 2026 portant création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité.

Nos réfs. :
DEL_2026-10-13

Absents excusés ayant donné procuration :
Mme Guylaine POULIN-VITTRANT, procuration donnée à M. Noé PETIT
Mme Pauline BOURRET, procuration donnée à Mme Solange LADIESSE
Mme Agnès FOUSSARD, procuration donnée à Mme Elisabeth GOYARD

Nombre de conseillers en exercice :
29 titulaires

Titulaires présents : 26
Pouvoirs : 3
Total votants : 29

En application de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil municipal nomme Mme Sandra LEMOINE-CABANNES, secrétaire de séance.

Le Maire informe l'assemblée que le Conseil municipal est enregistré.

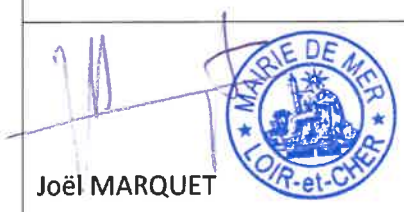
Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 041-214101362-20261005-DEL_2026_10_13-DE

VU le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 313-1 et L. 332-23 ;
VU le Code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L. 242-1 ;
VU la délibération n° DEL_2026_07_16 en date du 06 juillet 2026 portant création d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

CONSIDÉRANT que l'article L. 332-23 du Code général de la fonction publique permet aux collectivités territoriales de recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;
CONSIDÉRANT que, dans le cadre de son contrôle de légalité, la Préfecture de Loir-et-Cher a demandé, en date du 21 août 2026, le retrait des emplois créés par la délibération précitée, au motif que ceux-ci faisaient doublon avec un emploi permanent déjà créé pour des fonctions identiques ou similaires ;
CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, la collectivité a réexaminé l'ensemble des éléments ayant conduit à l'adoption de la délibération n° DEL_2026_07_16 ;
CONSIDÉRANT qu'au regard de ce réexamen, la délibération n° DEL_2026_07_16 du 06 juillet 2026 est sans objet ;
CONSIDÉRANT qu'il convient, en conséquence, de procéder au retrait de cette délibération dans son intégralité.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :
ARTICLE 1 : **DE RETIRER**, dans son intégralité, la délibération DEL_2026_07_16 du 6 juillet 2026 portant création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité ;
ARTICLE 2 : **DE PRENDRE ACTE** de l'ajustement en conséquence des crédits budgétaires afférents aux emplois concernés ;
ARTICLE 3 : **DE CHARGER** le Maire ou son représentant de signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération, y compris sa transmission à la Préfecture de Loir-et-Cher.

Pour extrait conforme,
En mairie, le 05 octobre 2026

Le Maire,	La secrétaire de séance,
 Joël MARQUET	Sandra LEMOINE-CABANNES